

Efiposte
Société anonyme au capital de 162.000.000 euros
Siège social : 117, quai du Président Roosevelt – 92442 Issy les Moulineaux
RCS : NANTERRE B 421 100 645

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 28 AVRIL 2004

Le 28 avril 2004, à 15 heures 30,

Les actionnaires de la société Efiposte se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société, 117 quai du Président Roosevelt 92 442 Issy les Moulineaux cedex.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

Monsieur Patrick Werner, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe Bajou, représentant tant par lui-même que comme mandataire le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, est appelé comme scrutateur.

Monsieur Bernard de Marnhac assume les fonctions de Secrétaire.

Ernst & Young Audit et PricewaterhouseCoopers Audit SA, commissaires aux comptes co-titulaires, régulièrement convoqués, sont absents, excusés.

Assistent également à la réunion Monsieur Michaël Bourgeois et Monsieur Jean-Baptiste Denizot, représentants du Comité d'Entreprise.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 10.124.994 actions sur les 10.125.000 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant le quorum requis par la loi, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

1. La copie des lettres de convocation des actionnaires,
2. La copie des lettres de convocation des commissaires aux comptes,
3. La copie des lettres de convocation des représentants du Comité d'Entreprise,
4. La feuille de présence émargée par les actionnaires présents ou représentés,
5. Le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
6. Le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne mises en place et sur les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
7. Le texte des projets de résolutions soumis à l'assemblée,
8. Les comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2003,
9. Les rapports des commissaires aux comptes,

Directeur Général


**CERTIFIÉ CONFORME
A L'ORIGINAL**

Philippe BAJOU



10. Un exemplaire des statuts de la société.

Le Président indique que tous ces documents ont été adressés ou tenus à la disposition des actionnaires dans les délais prescrits par la loi.

Ces mêmes documents ont été communiqués dans les mêmes délais au Comité d'Entreprise.

A la suite de cette communication, le Comité d'Entreprise n'a présenté aucune observation.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Le Président rappelle que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Lecture du rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne mises en place et sur les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général,
- Lecture du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Approbation des comptes consolidés au 31 décembre 2003,
- Lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes co-titulaire,
- Nomination d'un nouveau co-Commissaire aux comptes suppléant,
- Nomination d'un nouvel administrateur,
- Pouvoirs pour formalités.

Le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du Président du Conseil d'Administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, les procédures de contrôle interne mises en place et sur les éventuelles limitations apportées aux pouvoirs du Directeur Général, sont ensuite présentés à l'Assemblée, puis il est donné lecture des rapports des Commissaires aux comptes.

Après un échange de vue, les résolutions suivantes sont soumises au vote des actionnaires.

Première résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 décembre 2003, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne pour l'exercice clos le 31 décembre 2003 quitus de leur gestion à tous les administrateurs.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale, approuve la proposition du Conseil d'Administration, et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice d'un montant de 46.964.188,78 € de la manière suivante :

- Bénéfice de l'exercice	46.964.188,78 €
- Dotation à la réserve légale	- 2.348.209,44 €
- Report à nouveau antérieur	4.000.000,00 €
Total	48.615.979,34 €

Affectation

- A titre de dividendes aux actionnaires soit 1,54 euro par action	15.592.500,00 €
- A la réserve	33.000.000,00 €
- Au report à nouveau	23.479,34 €

Le paiement du dividende sera effectué le 30 juin 2004.

Il est rappelé qu'au titre de l'exercice 2000, un dividende de 1.006.831,70 euros a été versé soit 0,10 euro par action, au titre de l'exercice 2001, un dividende de 6.040.990,20 euros a été versé, soit 0,60 euro par action. Au titre de l'exercice 2002, un dividende de 13.088.812,10 euros a été versé, soit 1,30 euro par action.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution

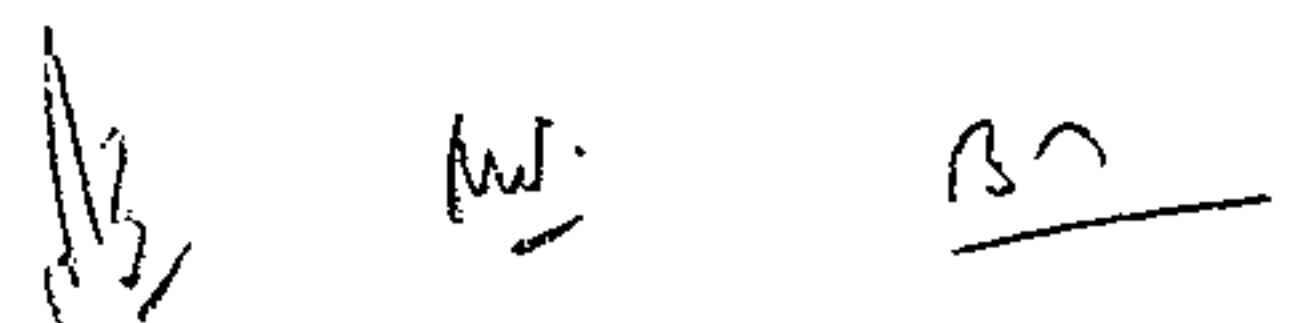
L'Assemblée Générale, approuve, tels qu'ils sont présentés, les comptes consolidés établis conformément aux dispositions des articles L 233-16 et suivants du Code de Commerce, faisant ressortir un résultat de 46.511.245,12 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale, constate qu'aux termes du rapport spécial des Commissaires aux comptes, ceux-ci n'ont été avisés d'aucune convention nouvelle autorisée par le Conseil au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.



Cinquième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'opération de fusion-absorption dont a fait l'objet la société Coopers & Lybrand Audit par la société PricewaterhouseCoopers Audit en date du 30 juin 2003 et l'accession de plein droit au mandat de Commissaire aux comptes co-titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit, renouvelle en qualité de commissaire aux comptes co-titulaire la société Pricewaterhousecoopers Audit SA, société anonyme au capital de 1.255.230 euros dont le siège social est sis 32 rue Guersant 75017 Paris, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 672 006 483, représentée par Madame Agnès Husserr et Monsieur Gérard Hautefeuille pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale, après avoir constaté l'opération de fusion-absorption dont a fait l'objet la société Coopers & Lybrand Audit par la société PricewaterhouseCoopers Audit en date du 30 juin 2003 et l'accession de plein droit au mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société PricewaterhouseCoopers Audit, nomme en qualité de Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de la société PricewaterhouseCoopers Audit, Monsieur Pierre Coll, 32 rue Guersant 75017 Paris, pour une durée de six exercices qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Septième résolution

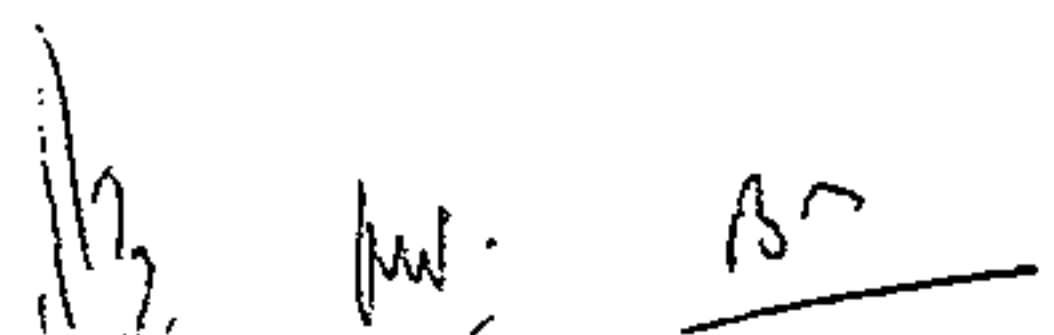
L'Assemblée Générale nomme Monsieur Didier BRUNE en qualité d'administrateur de la société pour une durée de six années qui prendra fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

 Three handwritten signatures or initials are present at the bottom right of the page. The first is a stylized signature, the second appears to be 'M', and the third is 'B' with a checkmark-like flourish.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

Le Président
P. Werner

Le Scrutateur
La Poste - P. Bajou

Le Secrétaire
B. de Marnhac

P. L

[Signature]

B. de M